

Programme de la Formation

GESTION ET VALORISATION DES EAUX DE PLUIE

1 jour soit 7.5 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
La récupération et l'exploitation de l'eau de pluie - formation en distanciel	Présentiel	jeudi 9 avril 2020, 13h45 - 17h30	DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans
	Présentiel	vendredi 10 avril 2020, 13h45 - 17h30	DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans

CONTEXTE GÉNÉRAL

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau et de changements du régime des pluies, la valorisation des eaux de pluie s'impose comme l'une des solutions qui permet de réduire le stress hydrique et de limiter les impacts des épisodes pluvieux violents.

Autorisée depuis 2008 par l'arrêté du 21 août 2008, puis réglementée par les normes AFNOR NF-P16-005 (2011) puis NF-EN-16941.1 (2018), la récupération des eaux de pluie n'est pas ou peu maîtrisée par les différents acteurs du bâtiment alors que :

Les maîtres d'ouvrages sont de plus en plus exigeants afin d'optimiser leurs investissements

Les collectivités qui intègrent la valorisation des eaux de pluie dans les PLU, exigent des résultats en termes de limitation du volume des eaux pluviales rejetées aux réseaux.

Les "fermiers" souhaitent contrôler le respect des normes de disconnexion afin de protéger leurs réseaux d'eau

L'intégration de la valorisation des eaux de pluie dans les labels (HQE, BREEAM, ...) impose une professionnalisation de chacun.

Dans le même temps, les collectivités souhaitent limiter l'apport d'eaux de pluie dans leurs réseaux d'assainissement en imposant via les PLU une gestion des eaux à la parcelle.

Il est de plus en plus courant de se voir imposer lors des dépôt de permis de construire la rédaction d'une notice d'eau pluviale exposant les solutions qui permettront de conserver sur place les eaux pluviales alors que cette expertise est encore méconnue.

PRISE EN CHARGE

Cette formation peut-être pris en charge par l'organisme auprès duquel vous cotisez :

Liberaux : [FIF-PL](#)

Salariés : [OPCO EP](#)

(Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre organisme de prise en charge)

Il est indispensable d'effectuer la demande de prise en charge auprès de votre organisme avant la démarrage de la formation

Nous restons à votre disposition pour le suivi de votre dossier de prise en charge

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :

CACCO Federica - 02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

PUBLIC CIBLE

Architectes, bureaux d'études, installateurs, maîtres d'ouvrage, prescripteurs

PRÉREQUIS

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

- Méthodes actives et participatives
- PPT
- Vidéos
- étude de cas
- échanges

Déroulement de la formation :

1. Introduction à la formation
 - Accueil des participants et tour de table
 - Présentation des objectifs, du programme et du déroulement de la formation
 - Récueil des attentes et des expériences des stagiaires sur le thème de la formation

2. Déroulement de la formation selon le programme détaillé ci-dessous

3. Bilan de la formation
 - Synthèse globale de la formation

Un questionnaire préalable est envoyé par mail aux participants pour recueillir leurs besoins. Il est transmis à l'intervenant avant la formation.

Un questionnaire d'évaluation à chaud est envoyé aux participants par mail deux jours après la formation. Le retour de ce questionnaire est essentiel afin de recevoir les attestations de formation et de présence

Une auto-évaluation des acquis est également indiquée dans l'attestation de formation

Une évaluation à froid est envoyée par mail aux participants 1 mois après la formation afin de le centre de formation s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert des compétences en situation professionnelle.

Locaux accessibles aux pmr
Le repas est inclus dans le prix de la formation

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

La récupération et l'exploitation de l'eau de pluie - formation en distanciel

1 jour soit 7.5 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Présentiel	jeudi 9 avril 2020, 13h45 - 17h30	DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans
Présentiel	vendredi 10 avril 2020, 13h45 - 17h30	DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Etre capable de :

- comprendre et maîtriser les enjeux de la récupération de l'eau de pluie et connaître les normes et les textes réglementaires
- distinguer la récupération des EP de la rétention des eaux pluviales
- conseiller et argumenter la solution technique adaptée
- dimensionner une installation de récupération de l'eau de pluie
- maîtriser les différentes installations techniques de récupération de l'eau de pluie

FORMATEUR(S)

FONTAINE Cédric

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Formation à distance organisée en deux demi-journées

-Méthodes actives et participatives vidéos, étude de cas, échanges

-Afin de participer à cette formation vous devez disposer d'un ordinateur avec accès internet à haut débit, équipé d'une webcam, d'un casque avec microphone, ou de vos écouteurs avec microphone

L'ordinateur doit être à jour afin de permettre l'installation d'un programme nécessaire pour suivre la formation à distance (zoom)

Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'obligation de formation pour les architectes en tant que formations dite structurée.

Il est indispensable de déclarer votre participation dans votre espace personnel [ICI](#)

PROGRAMME

1ère demi-journée

-L'histoire d'eau et l'homme

-Le contexte et les enjeux actuels de la récupération de l'eau

-Torde le cou aux idées reçues sur la récupération de l'eau

-Récupération vs rétention - Les principales notions de la rétention d'eau

-Le normes et les textes réglementaires

-Comment aborder un dossier de récupération de l'eau de pluie

-Les erreurs à éviter - les différents dossier

-Le principe de récupération de l'eau de pluie

2è demi-journée

-Le répertoire des questions à poser et des informations à recueillir

-Les différentes configurations d'une installation de récupération

-Les matériels constitutifs d'une installation de récupération et leur fonction

-Les différentes botions associées à une installation de récupération : hydraulique, électrique, comptage, régulation, filtration, protection

Formation à distance

Vous devez disposer d'un ordinateur avec accès internet à haut débit, équipé d'une webcam, d'un casque avec microphone, ou de vos écouteurs avec microphone

L'ordinateur doit être à jour afin de permettre l'installation d'un programme nécessaire pour suivre la formation à distance (zoom)

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44 Quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

FORMATION : GESTION ET VALORISATION DES EAUX DE PLUIE

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
La récupération et l'exploitation de l'eau de pluie - formation en distanciel	Présentiel	jeudi 9 avril 2020, 13h45 - 17h30	DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans
	Présentiel	vendredi 10 avril 2020, 13h45 - 17h30	DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans

Durée : 1 jour soit 7.5 heures

Places limitées à : 8

Date de clôture des inscriptions : 03/04/2020
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : (E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- FAFIEC
- FIF PL
- OPCO Atlas
- OPCO/EP (ACTALIANS)
- Autre :

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : La récupération et l'exploitation de l'eau de pluie - formation en distanciel		7.5h / 1 jour	
Coût pédagogique	ADHÉRENT (MA)	260,00 € €
	NON ADHÉRENT (MA)	300,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

- Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

- 1 – Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner et les documents de synthèse.
 - 2 – Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture, accompagné du bulletin d'inscription. Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de fin de formation est adressée au participant après la formation sous condition de l'émargement de la feuille de présence.
 - 3 – Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.
 - 4 – Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR). Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 10 jours ouvrables avant le premier jour de la formation. Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif.
- En cas d'annulation de la part du stagiaire les frais annexes ne seront pas remboursés.
Les demandes de remplacement sont admises à tout moment.
En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une conférence, l'intégralité du prix est payable en totalité.
La MA Centre se réserve le droit de reporter
ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.